

LETTRE DE DÉPART VOLONTAIRE EN RETRAITE

Ce modèle est établi à titre indicatif

**Rappel de la réglementation
Article L. 122-14-13 du Code du travail**

Tout salarié peut quitter volontairement l'entreprise pour partir en retraite. Il fait alors la demande effective de liquidation de sa pension de vieillesse dès lors qu'il remplit la condition d'âge, c'est à dire 60 ans ou exceptionnellement avant si le salarié relève d'un régime spécial de retraite l'y autorisant ou entre 56 et 59 ans s'il a commencé à travailler avant 16 ou 17 ans et s'il remplit les conditions de durée de cotisation nécessaires. Si la condition de demande de liquidation n'est pas remplie, la jurisprudence analyse ce départ en une démission n'ouvrant pas le droit au versement de l'indemnité de départ en retraite.

Le salarié doit respecter le préavis légal prévu en cas de licenciement par le Code du travail ou, si la durée est plus courte, le préavis prévu par la convention collective.

Il a droit, sous réserve des dispositions plus favorables d'une convention ou d'un accord collectif de travail ou du contrat de travail, à l'indemnité de départ en retraite prévue à l'article 6 de l'accord annexé à la loi n° 78-49 du 19 janvier 1978 relative à la mensualisation et à la procédure conventionnelle.

L'indemnité de départ à la retraite est égale à (sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables) :

- un demi mois de salaire pour 10 ans d'ancienneté ;
- un mois de salaire pour 15 ans d'ancienneté ;
- un mois et demi de salaire pour 20 ans d'ancienneté ;
- deux mois de salaire pour 30 ans d'ancienneté.

Deux méthodes de calcul de l'indemnité sont à retenir (choisir la plus avantageuse pour le salarié) :

- soit prendre en compte le salaire moyen des 12 derniers mois précédant le départ ;
- soit prendre en compte le salaire moyen des 3 derniers mois précédant le départ.

Un guide relatif à la retraite, intitulé « Ma retraite, mode d'emploi », rappelle les règles applicables aux différents régimes en vigueur. Ce guide est consultable sur internet à l'adresse suivante : www.retraites.gouv.fr

A....., le.....

Expéditeur :

M.....

Adresse.....

Destinataire :

Entreprise.....

À l'attention de M....., fonction occupée dans la société.....

Adresse de l'entreprise.....

Lettre recommandée avec AR

Madame, Monsieur,

Par la présente, et conformément à l'article L. 122-14-13 du Code du travail, je vous informe de ma décision de faire valoir mes droits à la retraite. Cette décision s'est accompagnée d'une demande effective de liquidation de ma pension de vieillesse. À ce titre, mon activité au sein de l'entreprise cessera le....., à l'issue du préavis effectué du.....au..... À cette date, je percevrai une indemnité de départ en retraite.

Politesse

Signature